



EPAGE du bassin *Viaur*

Le site Natura 2000

Vallée du Viaur



Depuis le 11 mars 2024, l'EPAGE Viaur assure le portage de l'animation du site Natura 2000 FR301631 "Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou".

Nom

Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou

Sous-territoire "Vallée du Viaur"

Code

FR7301631

Communes

Bor-et-Bar, Cabanès, Calmont, Camboulazet, Camjac, Cassagnes-Bégonhès, Castelmarty, Centrès, Comps-la-Grand-Ville, Crespin, Flavin, Jouqueviel, La Salvetat-Peyralès, Laguépie, Lédergues, Lescure-Jaoul, Lunac, Mirandol-Bourgnounac, Montirat, Naucelle, Pampelonne, Pont-de-Salars, Pradinas, Quins, Saint-André-de-Najac, Saint-Christophe, Saint-Just-sur-Viaur, Saint-Martin-Laguépie, Saint-Juliette-sur-Viaur, Sauveterre-de-Rouergue, Tanus, Tauriac-de-Naucelle, Tayrac, Trémouilles

Superficie

9 300 ha

Sur ce site, l'implication de l'EPAGE Viaur est toutefois plus ancienne. Non seulement de par son implication dans la gestion des milieux aquatiques depuis plus de 20 ans, mais aussi avec une participation aux actions d'animation, de suivi et d'amélioration des connaissances menées entre 2016 et 2023 sur le site "Vallée du Viaur". Celles-ci s'inscrivaient dans le cadre d'un partenariat avec Rural Concept, le portage étant alors assuré par la DDT du Tarn.

Aujourd'hui, l'EPAGE Viaur assure donc l'animation sur le sous-territoire "Vallée du Viaur", ainsi que la coordination globale, en tant de chef de file, de l'animation à l'échelle de l'ensemble du site. Compte tenu de l'étendue géographique de ce site, qui dépasse largement le bassin du Viaur, l'animation sera assurée localement par voie de convention avec l'ensemble des structures GEMAPI territorialement compétentes. **Cette organisation s'inscrit dans la logique de coopération inter-syndicat initiée à l'échelle du bassin Tarn - Aveyron.**



Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

Le réseau européen Natura 2000 comprend de nombreux sites naturels, identifiés pour la rareté ou la fragilité des habitats et des espèces qu'ils abritent. Ce dispositif vise à préserver ces milieux naturels et les espèces qui en dépendent, tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau, la France a opté pour une **politique volontaire et contractuelle**. Il n'y a pas de contraintes réglementaires spécifiques en dehors de l'évaluation des incidences, qui est un dispositif réglementaire, prévu par le code de l'environnement, permettant de s'assurer que certains projets importants (liste fixée par arrêté) ne sont pas susceptibles d'avoir un impact négatif sur les milieux naturels, les habitats, les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.



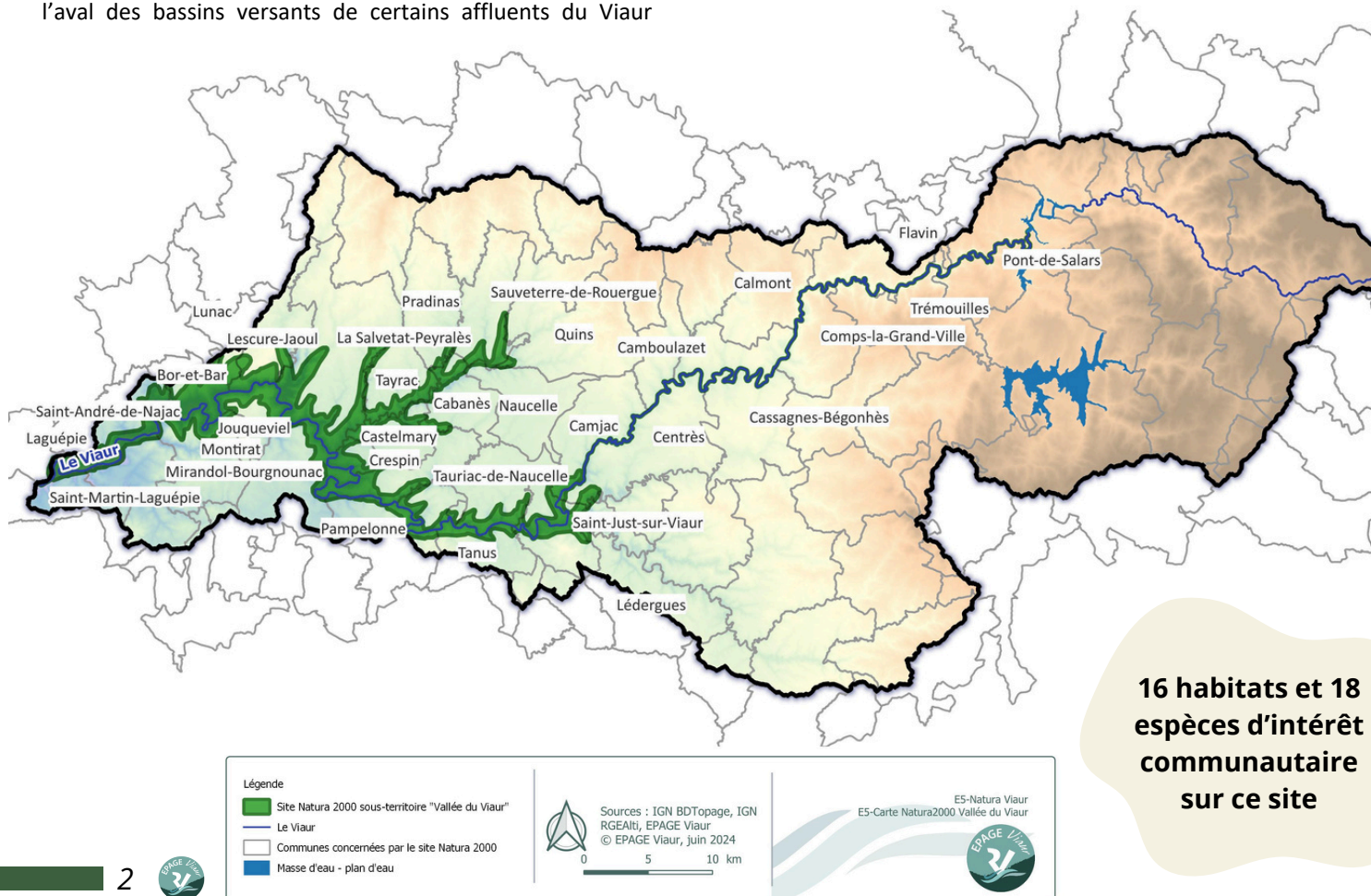
Méandre du Viaur

L'adhésion des acteurs et partenaires locaux est donc un gage de réussite à long terme du réseau. Le **réseau Natura 2000 ne correspond pas à une « mise sous cloche » des territoires**, lesquels doivent bien souvent leur diversité actuelle aux activités humaines passées ou présentes. Il doit plutôt être considéré comme un outil permettant une gestion optimale des milieux naturels d'exception.

Le site Natura 2000 sous-territoire "Vallée du Viaur"

Ce site fait partie d'un site plus étendu, intégrant les vallées de l'Aveyron, du Tarn, du Viaur, de l'Agout et du Gijou. A l'échelle du bassin du Viaur, le périmètre présente une superficie d'environ 9300 ha. Il se limite au lit mineur du Viaur depuis le barrage de Pont de Salars jusqu'à la confluence avec le Céor, pour s'étendre ensuite aux versants boisés entre Saint-Just-sur-Viaur et Laguépie où le Viaur conflue avec l'Aveyron. Le sous-territoire inclue également l'aval des bassins versants de certains affluents du Viaur

comme le Lézert, le Liort, l'Escudelle, le Lieux de Villelongue, le Vayre, et le Jaoul. Le Viaur comprend des habitats naturels liés aux cours d'eau ainsi que des landes et des boisements sur les flancs des versants fortement encaissés. Au titre de la Directive « Habitat, Faune, Flore », on compte ainsi 16 habitats naturels et 18 espèces animales d'intérêt communautaire, notamment des chauve-souris, des libellules et des insectes saproxylophages, sans oublier trois espèces de poissons.



16 habitats et 18 espèces d'intérêt communautaire sur ce site

Et l'EPAGE *Viaur* dans tout ça ?

Etre animateur d'un site Natura 2000 qu'est-ce que cela signifie ?

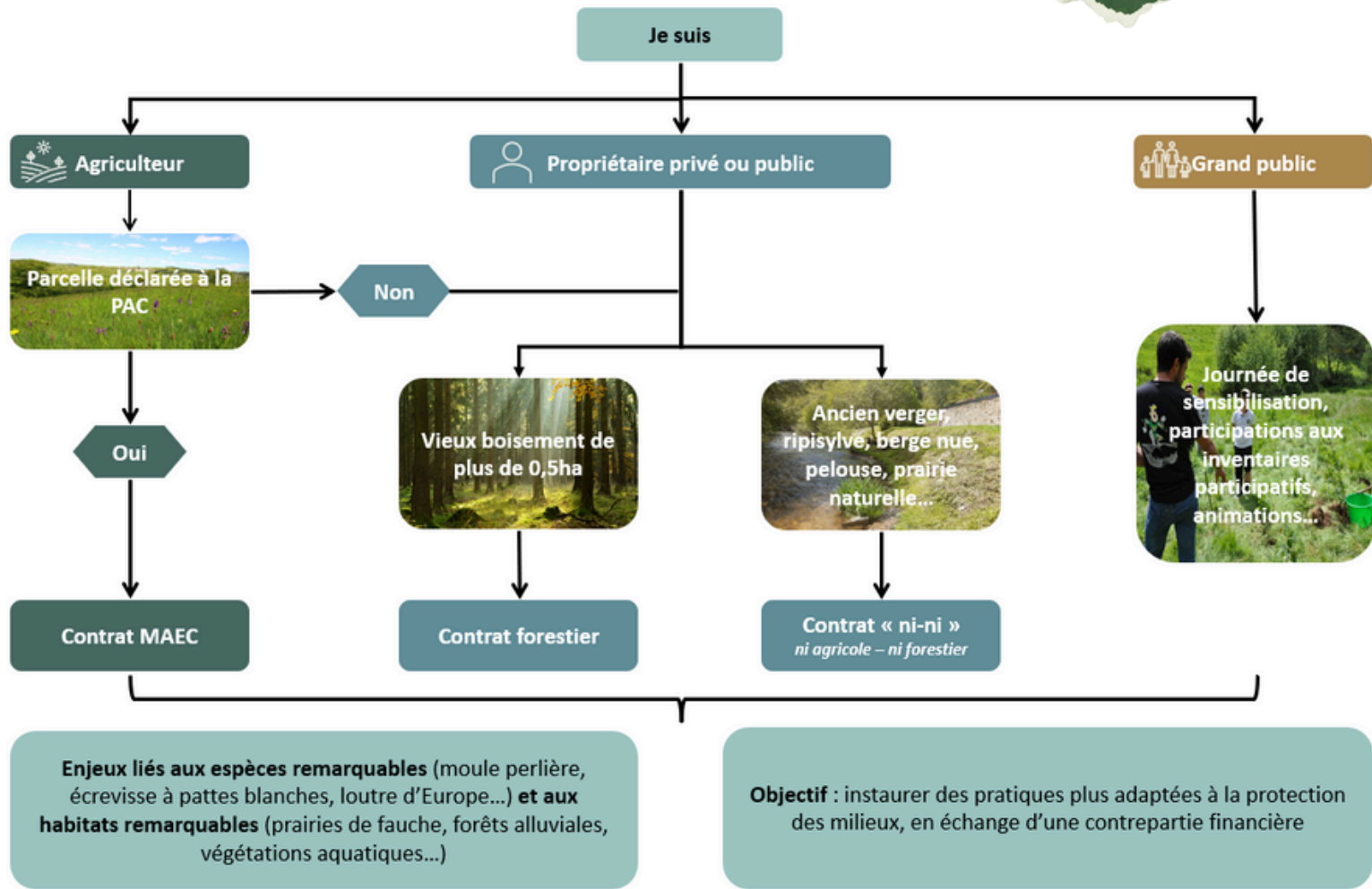
L'animation d'un site Natura 2000 consiste en la mise en œuvre de l'ensemble des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces, dits "d'intérêt communautaire", abrités par le site.

Cela passe par la mise en œuvre d'opérations de gestion, contractuelles ou non, de suivi, d'assistance technique à la gestion et de porter à connaissance, ou encore de sensibilisation aux enjeux du site.

De manière synthétique, les principales actions mises en œuvre sur les sites Natura 2000 animés par l'EPAGE *Viaur* et ses partenaires sont les suivantes :



Quels sont les outils propres à Natura 2000 ?



Pour toute information sur Natura 2000

Site du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
<https://www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-0>

Pour tout renseignement

vous pouvez contacter

**Etablissement Public
d'Aménagement et de Gestion des
Eaux du bassin versant du Viaur**
 75 route de Vors - 12160 BARAQUEVILLE
 05 65 71 72 64 - contact@epage-viaur.com
www.epage-viaur.com

Animatrice du site Natura 2000
 Tiphanie BARTET

Région Occitanie

Maison de Ma Région à Rodez
 41, 43 rue Béteille - 12000 RODEZ
 05 61 39 69 12



PRÉFET
DE L'AVEYRON



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
 L'Europe investit dans les zones rurales

